



PROCES-VERBAL N° 12

Commission Régionale Contrôle Mutations.

SAISON 2024 – 2025.

Réunion du : Jeudi 17 octobre 2024

Présidence : M. Antoine ROMBALDI

Présent (s) : Mme Eliane VINCIGUERRA ; MM Jean-François BERNARDI
et Jean-François GIANNETTINI

Absent(s) :

Excusé (s) :

Assiste(nt) :

CAS DES JOUEURS U18 **SPANO Michel** et **PISCIOTTU Angelo** de la J.S. BONIFACIO à l'A.S. PORTO VECCHIO (Ligue Corse de Football).

RETRAIT DU CACHET MUTATION.

Suite au courriel de l'A.S. PORTO VECCHIO, en date du mercredi 16 octobre 2024 et compte tenu du fait que le club de la J.S. BONIFACIO ne dispose pas d'équipes dans la catégorie U18 pour la saison 2024-2025,

La Commission demande au secrétariat de la Ligue Corse de Football (service des licences) **le retrait du cachet mutation pour les deux joueurs cités en rubrique et d'apposer le cachet « dispense mutation » (article 117 alinéa b des Règlements Généraux) pour ces deux joueurs U18 SPANO Michel et PISCIOTTU au profit du club de l'A.S. PORTO VECCHIO.**

Cependant ces deux joueurs U18 SPANO Michel et PISCIOTTU ne pourront évoluer que dans la compétition ouverte à leurs catégories d'âge, sans possibilité de sur-classement.